

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 juin 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 juin 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 juin 2022, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 181.350.231 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022 de 2.934.254 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 15,21% de l'actif.

En outre, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 26 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN				
Au 30 juin 2022				
(Unité : TND)				
	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres				
	4-1	136 026 066	116 168 412	121 386 826
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	8 790 652	8 922 607	-
b - Obligations	4-1-2	103 445 087	72 901 909	92 714 313
c – BTA	4-1-3	23 790 327	34 343 896	28 672 513
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités				
a - Placement monétaires	4-2-1	15 982 867	43 560 907	8 130 496
b – Disponibilités	4-2-2	29 339 498	14 957 589	20 038 939
AC 3 - Créances d'exploitation				
	4-3	1 800	105 312	15 962
TOTAL ACTIF		181 350 231	174 792 220	149 572 223
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	224 511	238 844	203 894
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	45 990	24 585	31 820
TOTAL PASSIF	4-4	270 501	263 429	235 714
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	176 182 663	169 239 702	140 878 712
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	4 897 067	5 289 089	8 457 797
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	(2 709)
b – Résultat distribuable de la période		5 142 499	5 164 083	9 939 199
c - Régul résultat distribuables de la période		(245 432)	125 006	(1 478 693)
ACTIF NET		181 079 730	174 528 791	149 336 509
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		181 350 231	174 792 220	149 572 223

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Avril au 30 juin 2022

(Unité : TND)

		Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	2 628 844	4 650 529	2 378 910	3 477 425	7 437 694
a - Dividendes		458 848	458 848	874 582	874 582	874 582
b - Revenus des obligations		1 833 899	3 515 537	961 177	1 745 627	4 777 454
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		336 097	676 144	543 151	857 216	1 785 658
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	617 139	1 160 378	1 024 547	2 241 627	3 729 116
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 245 983	5 810 907	3 403 457	5 719 052	11 166 810
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(292 776)	(566 513)	(238 793)	(455 625)	(1 022 392)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 953 207	5 244 394	3 164 664	5 263 427	10 144 418
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(55 378)	(101 895)	(54 053)	(99 344)	(205 219)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 897 829	5 142 499	3 110 611	5 164 083	9 939 199
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	36 425	(245 432)	(5 725)	125 006	(1 478 693)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 934 254	4 897 067	3 104 886	5 289 089	8 460 506
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(36 425)	245 432	5 725	(125 006)	1 478 693
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		(146 590)	54 842	(277 791)	(136 526)	271 981
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		(46 963)	8 382	(234 459)	(223 493)	(229 477)
* Frais de négociation de titres		(3 199)	(13 408)	(4 833)	(22 578)	(55 877)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 701 077	5 192 315	2 593 528	4 781 486	9 925 826

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Avril au 30 juin 2022

(Unité : TND)

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 701 077	5 192 315	2 593 528	4 781 486	9 925 826
a - Résultat d'exploitation	2 897 829	5 142 499	3 110 611	5 164 083	9 939 199
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(146 590)	54 842	(277 791)	(136 526)	271 981
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(46 963)	8 382	(234 459)	(223 493)	(229 477)
d - Frais de négociation de titres	(3 199)	(13 408)	(4 833)	(22 578)	(55 877)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	37 134 114	83 330 000	32 423 773	77 166 952	130 749 174
* Capital	34 321 827	77 702 053	29 955 633	71 922 287	122 505 191
* Régularisation des sommes non distrib.	4 686 321	5 085 982	4 294 900	4 313 716	4 981 722
* Régularisations des sommes distrib.	(1 874 034)	541 965	(1 826 760)	930 949	3 262 261
b – Rachats	(33 321 619)	(56 779 095)	(31 700 342)	(56 167 343)	(140 086 187)
* Capital	(30 762 587)	(52 729 496)	(29 271 908)	(52 235 234)	(131 255 578)
* Régularisation des sommes non distrib.	(3 183 923)	(3 262 202)	(3 115 164)	(3 126 166)	(4 086 946)
* Régularisations des sommes distrib.	624 891	(787 397)	686 730	(805 943)	(4 743 663)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 513 572	31 743 221	3 316 959	25 781 095	588 813
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	174 566 158	149 336 509	171 211 832	148 747 695	148 747 695
b - En fin de période	181 079 730	181 079 730	174 528 791	174 528 791	149 336 509
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 338 284	1 161 707	1 392 743	1 226 675	1 226 675
b - En fin de période	1 367 622	1 367 622	1 398 718	1 398 718	1 161 707
Valeur liquidative début de période (en dinar)	130,440	128,549	122,931	121,261	121,261
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	132,405	132,405	124,778	124,778	128,549
Taux de rendement	1,51%	3%	1,50%	2,90%	6,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au **30/06/2022**
(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

*Les états financiers arrêtés au **30 juin 2022**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.*

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 juin 2022**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au **30 juin 2022** au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au **30 juin 2022**, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au **30 juin 2022**.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 136 026 066 dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif	% Actif net
Obligations		99 326 622	103 445 087	57,04%	57,13%
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 113 727	2,27%	2,27%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 012 006	0,56%	0,56%
ATB 2007/1 D	50 000	2 014 454	2 027 520	1,12%	1,12%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 101 137	2 142 162	1,18%	1,18%
ATL 2015-1 C	3 000	60 000	63 634	0,04%	0,04%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif	% Actif net
ATL 2015-2 C	40 000	800 576	817 562	0,45%	0,45%
ATL 2016-1 C	2 000	40 000	40 020	0,02%	0,02%
ATL 2017-2 B	5 000	100 000	102 270	0,06%	0,06%
ATL 2017-1 C	2 000	80 000	81 463	0,04%	0,04%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	100 000	102 012	0,06%	0,06%
ATL 2021-1 A	20 000	2 000 000	2 070 698	1,14%	1,14%
ATL SUB 2017	8 000	480 000	501 360	0,28%	0,28%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	200 000	200 792	0,11%	0,11%
ATTIJARI LEASING 2016-1 B	5 000	200 000	211 585	0,12%	0,12%
BH F SUB 2019-1 C	15 000	1 200 000	1 226 007	0,68%	0,68%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	500 000	506 443	0,28%	0,28%
BH SUB 2018-1 C	5 000	500 000	506 225	0,28%	0,28%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	200 000	202 396	0,11%	0,11%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 575 117	1,97%	1,97%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 101 322	1,16%	1,16%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 200 000	1 222 421	0,67%	0,68%
BH 2009 B	8 000	174 800	178 669	0,10%	0,10%
BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 508 522	0,83%	0,83%
BNA 2009 SUB	10 000	127 451	128 772	0,07%	0,07%
BNA SUB-2018/1 A V	35 000	1 400 000	1 482 234	0,82%	0,82%
BNA SUB 2018-1 B	20 000	1 600 000	1 696 579	0,94%	0,94%
BTE 2019-1 A	5 000	300 000	312 368	0,17%	0,17%
CIL 2018/1 F	7 500	300 000	311 431	0,17%	0,17%
EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	105 921	0,06%	0,06%
EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 474	0,00%	0,00%
EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	501 578	0,28%	0,28%
EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 421 243	3,54%	3,55%
EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 852 059	7,09%	7,10%
EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 356 436	3,51%	3,51%
EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 600 811	5,85%	5,85%
EPT NAT 3 2021 AF	22 543	215 819	225 491	0,12%	0,12%
EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 683	0,00%	0,00%
EPT NAT 3 2021 BF	27 199	2 662 792	2 778 686	1,53%	1,53%
EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 207 430	5,63%	5,64%
HL 2016-2 B	43 000	1 719 640	1 782 970	0,98%	0,98%
HL 2017-3 CA TF	5 000	99 600	102 318	0,06%	0,06%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif	% Actif net
HL 2017-03 B	27 500	1 650 000	1 696 245	0,94%	0,94%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	819 270	0,45%	0,45%
HL 2018-1 CA TF	5 000	99 800	100 400	0,06%	0,06%
HL 2020-02	20 000	1 600 000	1 685 125	0,93%	0,93%
TLF 2021-1 FIXE	8 600	688 000	699 117	0,39%	0,39%
STB SUB 2020-1	10 000	1 000 000	1 018 082	0,56%	0,56%
STB SUB 2019-1 C	41 800	4 189 000	4 403 657	2,43%	2,43%
STB SUB 2021-1 D	60 000	6 000 000	6 184 438	3,41%	3,42%
TL 2018-1 B	10 000	600 000	605 823	0,33%	0,33%
TL SUB 2018 B	10 000	800 000	831 632	0,46%	0,46%
TLF 2019-1 B	13 000	1 040 000	1 040 533	0,57%	0,57%
TLF SUB 2021	7 000	700 000	736 837	0,41%	0,41%
TLF 2022-1 F	10 000	1 000 000	1 017 464	0,56%	0,56%
UIB SUB 2016 B	40 000	1 597 600	1 643 627	0,91%	0,91%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	571 420	571 420	0,32%	0,32%
Bons du trésor assimilables		22 870 920	23 790 327	13,12%	13,14%
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 936 887	1,62%	1,62%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 530 081	0,84%	0,84%
BTA 11 AOÛT 2022	400	391 880	415 210	0,23%	0,23%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	18 908 149	10,43%	10,44%
Titres OPCVM		8 932 883	8 790 652	4,85%	4,85%
SICAV L'EPARGNANT	52 670	5 432 638	5 382 295	2,97%	2,97%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 408 357	1,88%	1,88%
Total du portefeuille-titres.		131 130 425	136 026 066	75,01%	75,12%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actions SICAV	8 932 883	9 240 726	-
Différence d'estimation sur actions SICAV	(142 231)	(318 119)	-
Total	8 790 652	8 922 607	-

4-1-2 Obligations

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Obligations Coût d'entrée	99 326 622	71 313 308	89 410 587
Intérêts courus à l'achat/obligations	7 201	208 568	58 061
Intérêts courus	4 111 264	1 380 033	3 241 036
Intérêts intercalaires courus	-	-	4 629
Total	103 445 087	72 901 909	92 714 313

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	22 870 920	33 383 730	27 439 220
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	212 679	5 786
Intérêts courus	483 905	604 298	989 078
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	386 313	78 505	233 674
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	49 189	64 684	4 755
Total	23 790 327	34 343 896	28 672 513

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 15 982 867 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif
Certificats de dépôts STB			
Certificat de dépôt au 30/06/22 (taux 8,40% 10 jours)	1 996 275	1 999 628	1,10%
Certificat de dépôt au 01/07/22 (taux 8,40% 10 jours)	1 996 275	1 999 255	1,10%
Certificat de dépôt au 02/07/22 (taux 8,40% 10 jours)	1 996 275	1 998 883	1,10%
Certificat de dépôt au 07/07/22 (taux 8,40% 10 jours)	9 981 377	9 985 101	5,51%
Total	15 970 202	15 982 867	8,81%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 29 339 498 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoir en banque	25 180 918	10 799 009	9 976 620
Comptes à terme STB	4 158 580	4 158 580	10 062 319
Total	29 339 498	14 957 589	20 038 939

Les comptes à terme se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% actif
Compte à terme au 16/10/22 (taux 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 079 290	1,15%
Compte à terme au 26/10/22 (taux 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 079 290	1,15%
Comptes à terme STB	4 000 000	4 158 580	2,29%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Retenu à la source sur intérêts à l'achat BTA	-	53 170	1 447
Autres opérateurs Débiteurs	-	-	-
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	1 800	52 142	14 515
Total	1 800	105 312	15 962

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Gestionnaire	75 247	116 210	70 618
Commission réseau	83 655	60 261	67 638
Commission dépositaire	65 609	62 373	65 638
Total	224 511	238 844	203 894

4- 4- 2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 45 990 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
CMF	15 458	14 858	14 529
ETAT	30 532	9 727	17 291
Total	45 990	24 585	31 820

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-04-2022 au 30-06-2022 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-04-2021 au 30-06-2021 se détaillent ainsi :

Libellé	2022	2021
Capital au 1^{er} Avril		
Montant	162 859 978	159 514 681
Nombre d'actions	1 338 284	1 392 743
Nombre d'actionnaires	1 389	1 113
Souscriptions réalisées		
Montant	34 321 828	29 955 633
Nombre d'actions émises	282 537	261 779
Nombre d'actionnaires entrants	137	133
Rachats effectués		
Montant	30 762 587	29 271 908
Nombre d'actions rachetées	253 199	255 804
Nombre d'actionnaires sortants	71	45
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(146 590)	(277 791)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(46 963)	(234 459)
Frais de négociation de titres	(3 199)	(4 833)
Résultat capitalisé	8 457 798	8 378 641
Régularisation des sommes non distribuables	1 502 398	1 179 736
Capital au 30 juin		
Montant	176 182 663	169 239 702
Nombre d'actions	1 367 622	1 398 718
Nombre d'actionnaires	1 455	1 201

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30/06/2022 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cours	5 142 499	(245 432)	4 897 067
Total	5 142 499	(245 432)	4 897 067

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 2 628 844 DT pour la période allant du 01-04-2022 au 30-06-2022, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenues des titres OPCVM	458 848	458 848	874 582	874 582	874 582
Intérêts des obligations	1 833 899	3 515 537	961 177	1 745 627	4 777 454
Revenus des Emprunts d'Etat	336 097	676 144	543 151	857 216	1 785 658
Total	2 628 844	4 650 529	2 378 910	3 477 425	7 437 694

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-04-2022 au 30-06-2022 un montant de 617 139 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôts	338 295	720 276	370 211	881 262	1 744 635
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	60 286	119 910	133 823
Intérêts sur bons du trésor à court terme	-	-	23 731	191 158	191 158
Intérêts des comptes à terme	140 955	289 665	149 181	440 881	564 734
Intérêts des comptes de dépôt	-	12 548	13 849	16 760	40 968
Revenus des prises en pension	137 889	137 889	407 289	591 656	1 053 798
Total	617 139	1 160 378	1 024 547	2 241 627	3 729 116

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-04-2022 au 30-06-2022 à 292 776 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	225 212	435 779	173 667	331 363	767 338
Rémunération réseau	33 782	65 367	32 563	62 131	127 527
Rémunération du dépositaire	33 782	65 367	32 563	62 131	127 527
Total	292 776	566 513	238 793	455 625	1 022 392

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-04-2022 au 30-06-2022 à 55 378 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevances CMF	45 042	87 156	43 417	82 841	170 036
Impôt et taxes	10 334	14 735	10 635	16 498	34 999
Autres charges	2	4	1	5	184
Total	55 378	101 895	54 053	99 344	205 219

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-04-2022 au 30-06-2022 à un solde créditeur de 36 425 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	730 337	541 965	678 223	930 949	3 266 273
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(693 912)	(787 397)	(683 948)	(805 943)	(4 744 966)
Total	36 425	(245 432)	(5 725)	125 006	(1 478 693)

6 - AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 30-06-2022 s'élève à 435 779 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 30-06-2022 s'élève à 65 367 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 30-06-2022 s'élève à 65 367 dinars.